



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Structures gouvernementales

Question écrite n° 2385

Texte de la question

M. Yves Coussain demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui préciser quel est le membre du Gouvernement qui a plus particulièrement la responsabilité de veiller à la défense des droits des consommateurs et d'être l'interlocuteur des principales organisations du mouvement consumeriste.

Texte de la réponse

Les attributions relatives à la consommation ont été confiées à M. le ministre de l'économie, par le décret no 93-780 du 8 avril 1993 (publié au Journal officiel du 9 avril 1993), qui les exerce directement et est pour les organisations de consommateurs un interlocuteur particulièrement attentif.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2385

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1589

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 1991